



MAIRIE DE CHEU 89600
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le 07 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents : Mmes Julie SCAVAZZA, Jessie BOURSIN, Michèle CHARREAU, Fanny PEREIRA, Magali SCHIERER-ALLIE

MM. Maurice HARIOT, Jean-Claude SCHERY, Hervé DUBUC, M. Jean-Michel REMY, Pascal MILLON, Jean-Christophe BURTIN, Jérôme PARIS, Sébastien OLLIVIER, M. Matthieu ROY

Excusé(es) : Mme Christelle CROCHOT

Secrétaire de séance : M. ROY Matthieu

1. **Approbation du Conseil Municipal du 10 février 2022**
2. **Signature des délibérations du Conseil Municipal du 10 février 2022**
3. **Validation du nom de l'école suite aux votes des enfants :**

L'école communale de Chéu n'avait pas de nom et le Conseil Municipal des enfants a émis le souhait de lui en donner un.

Les enfants de toutes les classes (de la maternelle au CM2) sont passés dans l'isoloir et devant l'urne. Ils détenaient tous une carte électorale et ont émarginé sur une liste d'émargement. Le bureau de vote a été tenu par les membres du Conseil Municipal des enfants. Ils ont aussi procédé au dépouillement.

Suite aux votes des enfants, le nom de l'école de Chéu est « Les Sorcières ».

Ce nom pour l'école communale de Chéu est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. **Organisation du temps scolaire dans les écoles primaires :**

Actuellement, le temps scolaire est, par dérogation, réparti sur 4 jours.

Tous les 3 ans, il est nécessaire de re-délibérer pour maintenir la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours soit lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite garder cette organisation pour l'école de Chéu.

5. **Approbation du compte de gestion 2021 de la Trésorerie - Commune :**

Le compte de gestion de la commune est approuvé à l'unanimité avec les résultats suivants :

- Investissement : - 120 738,86 €
- Fonctionnement : 341 560,61 €

6. **Approbation du compte de gestion 2021 de la Trésorerie - Assainissement :**

Le compte de gestion de l'assainissement est approuvé à l'unanimité avec les résultats suivants :

- Investissement : 60 072,97 €
- Fonctionnement : - 24 668,58 €

MH.

7. Vote du compte administratif 2021 – Commune :

Après avoir entendu les résultats ci-dessous identiques à ceux du Compte de Gestion de la Trésorerie, le Conseil Municipal procède au vote. Le compte administratif de la commune est voté, à l'unanimité (13 voix, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2020		185 368,93	264 664,54			185 368,93
Opérations de l'exercice 2021	381 957,38	538 149,06	265 492,27	409 417,95	647 449,65	947 567,01
TOTAL	381 957,38	723 517,99	530 156,81	409 417,95	647 449,65	1 132 935,94
Résultats de clôture		341 560,61	120 738,86		120 738,86	341 560,61
Restes à réaliser			21 175,72	61 522,66	21 175,72	61 522,66
TOTAL CUMULE		341 560,61	141 914,58	61 522,66	141 914,58	403 083,27
RESULTAT DEFINITIF		341 560,61	80 391,92			261 168,69

8. Vote du compte administratif 2021 – Assainissement :

Après avoir entendu les résultats ci-dessous identiques à ceux du Compte de Gestion de la Trésorerie, le Conseil Municipal procède au vote. Le compte administratif de l'assainissement est voté, à l'unanimité (13 voix, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2020	19 028,19			45 424,97	19 028,19	45 424,97
Opérations de l'exercice 2021	59 433,27	53 792,88	20 108,00	34 756,00	79 541,27	88 548,88
TOTAL	78 461,46	53 792,88	20 108,00	80 180,97	98 569,46	133 973,85
Résultats de clôture	24 668,58			60 072,97	24 668,58	60 072,97
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	24 668,58			60 072,97	24 668,58	60 072,97
RESULTAT DEFINITIF	24 668,58			60 072,97		35 404,39

9. Affectations des résultats :

A la clôture d'un exercice, il convient d'affecter les résultats.

Ils seront affectés comme suit dans le budget primitif 2022 :

- Compte 1068 (recette d'investissement) : 80 391,92 €
- Compte 002 (recette de fonctionnement) : 261 168,69 €

10 Vote des taux des taxes :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux.

Voici les taux votés, identiques à 2021 :

Taxe Foncière Bâti : 27,82 %

Taxe Foncière Non Bâti : 26,44 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 16,79 %

11 Vote du budget primitif 2022 – Commune :

Le budget primitif 2022 pour la commune est voté, à l'unanimité, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 757 830,37 €
- Recettes de fonctionnement : 792 043,69 €

M.H.

- Dépenses d'investissement : 655 438,86 €
- Recettes de fonctionnement : 655 438,86 €

Les principaux investissements portent sur :

- Réparation de la toiture de l'école
- Entretien des façades des écoles
- Changement de la chaudière dans un appartement
- Mise en enrobé du parking du presbytère
- Achat et installation d'un DAE au stade
- Construction d'un terrain de foot 5 (pelouse synthétique avec environ 80% de subvention)
- Clôture du stade
- Changement de la main courante du stade
- Passage en leds des luminaires sur le petit terrain de foot
- Création d'un passage surélevé
- Création de trottoirs sur de la route de Germigny (selon les devis : sur la totalité de la rue ou en partie pour cette année et une autre partie l'année prochaine)
- Matériel numérique pour les écoles ...

12 Vote du budget primitif 2022 – Assainissement :

Le budget primitif 2022 pour l'assainissement est voté, à l'unanimité, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 87 091,58 €
- Recettes de fonctionnement : 87 091,58 €
- Dépenses d'investissement : 60 108,00 €
- Recettes d'investissement : 94 830,97 €

13 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe :

Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ouverture du poste.

14 Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe :

Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ouverture du poste.

15 Attribution d'une subvention pour deux élèves de Chéu atteints de troubles DYS nécessitant du matériel spécifique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu en décembre 2021, une demande de subvention d'une famille de Chéu ayant deux enfants. Les deux enfants sont scolarisés à Chéu et ont été diagnostiqués comme être des enfants atteints de troubles DYS.

Après divers échanges, le sujet est ajourné. Le Conseil Municipal souhaite avoir un peu plus d'informations avant de se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

16 Subvention aux associations :

Les subventions suivantes ont été accordées aux associations :

- FNACA : 100 €
- ADMR St-Florentin : 500 €
- UNA Flogny-la-Chapelle : 500 €
- Maison des parents de Bourgogne : 200 €
- AACE(Anciens combattants) : 100 €

M.H.

OCCE (Coopérative scolaire) : pas de subvention cette année mais l'achat de deux tableaux numériques avec ordinateurs pour les classes de primaire
Comité d'Animation de Chéu : 300 €
Atelier Terra Cadugii : 300 €
Association Sports et Loisirs de Chéu : 200 €
Club Temps Libre : 400 €
Association de Chasse : 200 €
Groupement des propriétaires et chasseurs de Chéu : 50€
Vol à voile : 250 €
Ulm Forêt d'Othe : 250 €
Esf Tennis : 200 €
Bacc 89 : 250 €
Les P'tits Lou de Chéu : 400 €
Football Club de Chéu : 400 €
Motocross de Molosme : 400 €

17 **Affaires et questions diverses**

- La distribution des colis de pâques aura lieu le samedi 16 avril 2022 à partir de 9h00
- Les Elections Présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022
- Les Elections Législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022
- Remerciement de la famille de Christelle CROCHOT (conseillère municipale) pour la composition florale concernant le décès de leur maman
- Remerciement de Mme Maud HEDOU pour la composition florale concernant le décès de sa maman

La séance est levée aux environs de 22h30



Le Maire,

Maurice HARIOT